

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 03 avril 2012 à 19h00 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du pro-maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Michèle Marois et Sandra Dicaire ainsi que messieurs les conseillers Jean-Yves Dubois et Roger Laurent.

ÉTAIENT ABSENTS : Monsieur le maire Marcel Proulx.
Monsieur le conseiller Denis Bonhomme

ÉTAIT également présente : Madame Line Sarrazin directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19h00 sous la présidence du pro-maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption du procès-verbal du 06 mars 2012;
- 4.- Gestion financière et administrative;
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de février 2012;
 - 4.3- Mandater un auditeur externe afin de compléter le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour les organismes municipaux;
 - 4.4- Libérer le surplus affecté non utilisé relatif à l'installation d'une génératrice pour les bureaux administratifs de la municipalité;;
 - 4.5- Changement et nomination d'une nouvelle société de courtage en rentes collectives et adjudication d'un nouveau contrat pour le régime de retraite simplifié des employés;
 - 4.6- Pour accepter le rapport financier 2011 présenté par l'auditeur externe;
- 5.- Aménagement et urbanisme;
- 6.- Voirie;
 - 6.1- Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);
 - 6.2- Achat d'asphalte
- 7.- Loisirs et culture;
 - 7.1- Nomination de la nouvelle responsable de la bibliothèque Val-des-Bois/Bowman;
- 8.- Sécurité publique;
- 9.- Hygiène du milieu;
 - 9.1- Rapport d'ouverture de soumissions concernant l'installation d'une génératrice au poste de pompage pour l'eau potable;
- 10.- Varia;
- 11.- Correspondance;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Fermeture de la séance.

12-04-55

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 03 AVRIL 2012

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et en gardant le varia ouvert.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-04-56

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DU 06 MARS 2012

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 06 mars 2012, au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-04-57

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 12-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2012 dressé par la directrice générale, portant le numéro 12-03 totalisant une somme de **65 447,76 \$** et réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer :	15 978,96 \$
- Déboursés par chèques :	6 371,70 \$
- Déboursés par prélèvement :	25 713,90 \$
- Salaires :	17 383,20 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le pro-maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-04-58

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 29 FÉVRIER 2012

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} février au 29 février 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de février 2012 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-04-59

MANDATER UN AUDITEUR EXTERNE AFIN DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la directrice générale doit transmettre à RECYC-QUÉBEC sur le portail municipal GMR les données de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2011;

ATTENDU QU'un auditeur externe doit préparer un rapport comprenant le formulaire de déclaration « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables » ainsi que l'annexe « Municipalités pour lesquelles l'organisme municipal a compétence en matière de collecte de matières recyclables »;

ATTENDU QUE la directrice générale doit joindre le rapport de l'auditeur aux données municipales sur le portail municipal GMR de RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables agréés Marcil Lavallée afin de compléter le rapport de l'auditeur externe comprenant le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables et l'annexe.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-04-60

LIBÉRER LE SURPLUS AFFECTÉ NON UTILISÉ RELATIF À L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU la résolution numéro 10-09-123 relative à l'affectation du surplus budgétaire accumulé au montant de 20 000 \$ pour l'installation d'une génératrice pour les bureaux administratifs de la municipalité;

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant complétés et terminés et que le coût total du projet s'élève à 12 736,52 \$;

ATTENDU QUE l'excédent du montant affecté et non utilisé soit 7 263,48 \$, demeure dans le fond réservé à cette fin aux états financiers;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à effectuer l'écriture comptable afin de remettre le montant excédentaire de 7 263,48 \$ dans le surplus accumulé non affecté;

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-04-61

CHANGEMENT ET NOMINATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE COURTAGE EN RENTES COLLECTIVES ET ADJUDICATION D'UN NOUVEAU CONTRAT POUR LE RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE depuis 2008 la Municipalité offre à ses employés un régime de retraite simplifié (RRS) avec la *SSQ Investissement et retraite* par la résolution numéro 08-01-11;

ATTENDU QUE les employés de la municipalité souhaitent bénéficier d'un service plus personnalisé au niveau de leur RRS;

ATTENDU QUE la firme d'experts-conseil *Groupe financier Major Inc.* spécialisée dans les régimes d'assurances collectives et dans les régimes de retraite collectifs pour les municipalités de l'Outaouais, et dont les bureaux sont situés sur le boul. Saint-Joseph à Gatineau est en mesure d'offrir ce service personnalisé à la municipalité et à ses employés;

ATTENDU QUE le RRS, comme tout régime de pension agréé, doit être implanté et administré par un assureur;

ATTENDU QUE le *Groupe financier Major*, dans le cadre de ses fonctions et pour le bénéfice de ses clients, effectue annuellement une étude de marché auprès des principaux assureurs au Canada, afin de connaître les assureurs en mesure d'offrir les conditions les plus avantageuses pour un régime de pension agréé;

ATTENDU QUE la *Great-West* est l'assureur qui offre les conditions les plus avantageuses aux petites organisations telles que la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que le *Groupe financier Major Inc.* soit son courtier pour son RRS et que la *Great-West* en soit l'assureur administrateur;

ATTENDU QUE le *Groupe financier Major Inc.* sera rémunéré à commissions par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la Municipalité annule par la présente résolution son adhésion avec la *SSQ Investissement et retraite* et retienne les services du *Groupe financier Major* en regard du régime de retraite simplifié (RRS) de ses employés;

QUE ce conseil autorise la directrice générale, madame Line Sarrazin, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service avec le *Groupe financier Major* et la *Great-West*;

ET QU'elle soit autorisée à en effectuer les paiements.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-04-62

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2011 PRÉSENTÉS PAR L'AUDITEUR EXTERNE

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers au 31 décembre 2011 présentés par monsieur Jonathan Paquet, auditeur externe de la firme Marcil Lavallée.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-04-63

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2012-2013;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public;

ET RÉSOLU QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-04-64

ACHAT D'ASPHALTE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter, pendant toute la saison estivale, de l'asphalte pour la réfection des chemins municipaux pour un montant maximum de 3 000 \$ incluant les taxes applicables;

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-04-65

NOMINATION DE LA NOUVELLE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE VAL-DES-BOIS/BOWMAN

ATTENDU QUE le poste de responsable de la bibliothèque Val-des-Bois/Bowman est devenu vacant suite à la démission de madame Sonia Brouard;

ATTENDU QUE les membres du comité de la bibliothèque ont rencontré madame Shirley Raymond afin de lui offrir le poste de responsable de la bibliothèque étant donné son expérience actuelle au sein de la bibliothèque comme équièrère;

ATTENDU QUE madame Raymond a accepté ce poste;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme madame Shirley Raymond au poste de responsable de la bibliothèque Val-des-Bois/Bowman au salaire et conditions convenues entre les parties.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-04-66

RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU POSTE DE POMPAGE POUR L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 11-09-136, la municipalité de Val-desBois a mandaté la firme d'ingénierie CIMA+ afin d'aller en appel d'offres par invitations pour l'installation d'une génératrice au poste de pompage pour l'eau potable;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont soumissionné conformément aux exigences demandées;

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

PRIX INCLUANT TAXES

A. Lecompte et Fils Inc.	54 567,14 \$
Delta Électrique	81 890,81 \$

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles comme priorité numéro 1 dans le cadre de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et que la municipalité désire déposer une programmation révisée afin d'y inclure ce projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture de soumissions tel que présenté et retienne la soumission de A. Lecompte et Fils Inc. au montant de 54 567,14 \$;

DE PLUS les travaux débiteront dès que la programmation révisée sera acceptée par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

12-04-67

LEVÉE DE LA SÉANCE (20H00)

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le pro-maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, pro-maire

.....
Line Sarrazin, directrice générale

Je, Daniel Rochon pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.